



Guide des bonnes pratiques

Pour l'organisation des services de garde éducatifs en CPE pendant la mesure d'urgence sanitaire du COVID-19

Mis à jour en date du 22 mars 2020

Table des matières

Préambule.....	5
Principes directeurs	5
Arrivées et départs des parents et enfants.....	6
Accueil des enfants.....	7
Bonnes pratiques pour les ratios ou installation.....	7
Bonnes pratiques pour les activités intérieures et les sorties extérieures.....	8
Bonnes pratiques pour la sieste des enfants.....	9
Bonnes pratiques pour l'utilisation du local et du matériel pédagogique.....	10
Bonnes pratiques pour le service du dîner.....	10
Bonnes pratiques pour les équipes de travail.....	11
Bonnes pratiques pour les gestionnaires.....	12
Communication avec le personnel	13
Communications avec les parents.....	14
Fournisseurs et visiteurs	15
Vérification d'absence d'empêchement.....	15
Bonnes pratiques en cas d'enfants malades.....	15
Quels sont les symptômes?	16
Recommandations en présence d'un enfant présentant des symptômes d'allure grippale.....	16
Mesures préventives.....	17
Critères d'exclusion pour les enfants et le personnel.....	17
S'il y a une personne atteinte de COVID-19 au CPE.....	17
Consignes en cas de la présence d'un enfant ou d'un membre du personnel atteint de la COVID-19.....	18
Rappel de quelques règles d'hygiène et de désinfection à respecter	19
Besoin d'aide?	22
RÉFÉRENCES & ANNEXES.....	23
Message pour la boîte vocale	26
Locaux à désinfecter	27
Affiche - Avis à tous.....	29

Dans le contexte de pandémie du COVID-19, le ministère de la Famille a produit différents documents en collaboration avec la Direction générale de la Santé publique. Afin de soutenir la mise en place de bonnes pratiques en services de garde éducatifs, le ministère de la Famille a décidé de partager à l'ensemble des services de garde éducatifs du Québec ce guide de bonnes pratiques produit par l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE).

Ce guide a pour objectif d'appuyer les gestionnaires dans l'organisation des services pendant la pandémie. Il ne constitue en rien une obligation ou une norme et doit être considéré à titre de référence ou de pistes d'action.

Veillez prendre note que la situation de la COVID-19 évolue rapidement et qu'il est possible que les recommandations dans le présent document évoluent selon les mesures et les consignes gouvernementales mises en place.

Voici plusieurs suggestions de bonnes pratiques que vous pouvez mettre en place afin de réduire les risques de contamination dans votre installation. Le tout ne remplace d'aucune manière les consignes de la Santé publique ainsi que ce qui est mis en place par le Gouvernement du Québec, entre autres par le biais du ministère de la Famille.

Remerciements



Depuis le début de cette situation de crise sanitaire, l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE) et le Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance (CQSEPE) travaillent en étroite collaboration afin de soutenir le réseau des CPE-BC. Le présent guide s'inspire donc, entre autres, des différents échanges que nous avons eu avec nos collègues du CQSEPE. Nous profitons de l'occasion pour les remercier.

Nous remercions chaleureusement les CPE l'Essentiel, Les Mousses, Les Copains d'Abord et le BCGMF des Hautes-Marées pour leur contribution importante à la rédaction de ce guide.

Geneviève Bélisle
Directrice générale
AQCPE

Préambule

Ce guide a été produit en respect des consignes de la Santé publique et du ministère de la Famille. Il s'adresse aux services de garde éducatifs en installation.

Principes directeurs

- Le **lavage des mains** est une nécessité en tout temps.
- Respecter le principe de **distanciation sociale**.
- **Maintenir la communication ouverte avec l'équipe de travail.**
- Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, le nettoyage n'élimine pas tous les virus. Il faut donc aussi procéder à la désinfection des surfaces à l'aide des produits de désinfection habituels.
- Accentuer les mesures d'hygiène tout au long de la journée (voir la dernière section du présent document).
- Dès qu'un enfant met un objet ou un jeu dans sa bouche, le retirer et le désinfecter avant de le remettre dans le local.
- Être attentif aux signes (toux sèche, fièvre et maux de tête) pour les enfants et les adultes.
- Limiter le nombre d'enfants qui fréquentent simultanément les mêmes lieux communs.
- Les enfants fiévreux ne doivent pas être acceptés au CPE.
- Si, pendant qu'il est reçu au CPE, l'enfant présente des signes de fièvre, il doit quitter le CPE :
 - L'enfant est temporairement sorti du groupe et est accompagné d'une éducatrice;
 - Selon le protocole pour l'administration de l'acétaminophène, l'éducatrice peut administrer le médicament à l'enfant;
 - Une autre éducatrice prend en charge la désinfection du local fréquenté par l'enfant présentant des signes de fièvre;
 - Le parent est avisé rapidement;
 - Le parent se rend à l'entrée du CPE;
 - Une personne accompagne l'enfant à son parent à l'entrée du CPE.

Arrivées et départs des parents et enfants

Le CPE devrait agir avec souplesse, respect et bienveillance avec les parents pour l'application des pratiques de gestion mises en place. Il est important de rappeler aux parents que ces pratiques permettent au service de rester fonctionnel dans l'intérêt de tous.

- Limiter l'accès aux parents à l'entrée du CPE.
- Limiter le nombre de familles : une à la fois dans l'entrée intérieure (vestibule).
- Aviser les parents de restreindre le nombre de personnes qui viennent chercher l'enfant et d'éviter les allées et venues au cours de la journée.
- Demander aux parents de se laver les mains dès leur arrivée, dans la mesure du possible, à l'aide d'une machine à désinfection.
- Aucune circulation de parents ne doit être permise dans le CPE; il doit y avoir un endroit prévu pour l'accueil. Pour ce faire, un membre du personnel va chercher l'enfant à l'accueil et va le reconduire à son parent le soir.
- Le CPE ne doit pas accepter un parent ou un enfant fiévreux, et ce, en aucun temps.
- Mettre en place une procédure pour questionner les parents, par exemple :
 - Vous, votre enfant ou un membre de la famille avez-vous voyagé dans les derniers 14 jours?
 - Avez-vous été en contact avec des gens qui ont voyagé dans les 14 derniers jours?
 - Votre enfant ou un membre de votre famille avez-vous des symptômes du COVID-19?
 - Est-ce que votre enfant ou un membre de votre famille êtes en attente d'un rendez-vous pour passer un test, ou en attente d'un résultat de test de COVID-19?
 - Vous ou un membre de la famille avez-vous reçu une lettre de la Santé publique?
- Connaître les lieux, les dates et les heures de risque d'exposition pour une région ciblée : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/#c47144>
- Si les parents ont reçu une lettre de la Santé publique leur demandant de s'isoler, on leur demande de ne pas se présenter au CPE et de respecter les consignes de la Santé publique.

- Le CPE peut refuser un enfant s'il considère que la santé et sécurité des personnes (personnel ou enfant) est potentiellement compromise.

Accueil des enfants

Dans le contexte actuel de la propagation rapide de la COVID-19 entre les individus, une bonne gestion des enfants à l'accueil limitera le risque d'accueillir le virus en même temps. Soyez proactif dès l'accueil.

- Avoir une entrée unique pour tous les enfants.
- Aucune circulation de parents ne doit être permise dans le CPE. Il doit y avoir un endroit prévu pour l'accueil.
- Dans la mesure du possible, les enfants sont laissés entre les deux portes à un membre du personnel du CPE identifié qui emmènera l'enfant à son local.
- Le membre du personnel accompagne l'enfant à un casier vide et place ses vêtements d'extérieur et ses effets personnels à son casier.
- Laisser un casier de distance entre les effets personnels de chaque enfant et alterner chaque jour, afin de laisser la place à la désinfection qui doit avoir lieu après chaque départ.
- Laver les mains des enfants (20 secondes) avant d'aller dans les locaux ou avant d'aller jouer. L'éducatrice doit également se laver les mains.
- Informer la direction de l'arrivée de l'enfant afin que celle-ci puisse l'ajouter à la liste des présences.

Bonnes pratiques pour les ratios ou installation

Le nombre de personnes dans une même installation doit être maintenue le plus faible possible; les bonnes pratiques ci-dessous sont donc des moyens pour prévenir la contagion. Les données recueillies par le ministère de la Famille démontrent que moins de 2 % des services de garde éducatifs d'urgence accueillent plus de 11 enfants.

- Réduire au maximum le nombre d'enfants dans vos groupes selon la fréquentation de la journée.

- Éviter les rassemblements dans l'ensemble du CPE, notamment dans les vestiaires et dans la cour extérieure.
- Diminuer les ratios dans les groupes de 50 % par rapport à la taille habituelle.
- Chacune des installations devrait avoir un taux de présence d'un maximum de 30 %. Par exemple, 24 enfants sur 80 places habituelles.
- Respecter un ratio global bas pour l'installation afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants.

Bonnes pratiques pour les activités intérieures et les sorties extérieures

Le personnel et les enfants doivent continuer leurs activités et les sorties. Toutefois, il faut toujours être vigilante dans ces situations, car cette période représente une très grande partie de la journée.

- Il est recommandé de discuter de la situation avec les enfants. Référez-vous à [notre site internet](#) à la page Soutien psychologique, dans la section « Puis-je expliquer la pandémie de COVID-19 aux tout-petits? »
- Distancer les enfants d'au moins un mètre lors des jeux de tables ou pendant toutes les activités.
- Réduire le nombre d'enfants par coin de jeux.
 - Vous pouvez réduire le matériel disponible pour favoriser des coins de jeux plus petits. Par exemple, dans un coin poupées, rendre disponibles seulement deux poupées.
 - Vous pouvez aussi assurer une rotation des jouets pour un même local. Si le matin, vous avez 3 coins de jeux, ils seront désinfectés en après-midi. Pendant ce temps, 3 autres propositions de coins de jeux auront été faites aux enfants.
- Éviter les activités exigeant un contact direct entre les enfants (ex. se tenir la main) ou le partage d'objets.
- Limiter le nombre d'enfants qui fréquentent simultanément les lieux communs (ex. alternance des groupes d'enfants aux salles de motricité).
- Il faut tenter d'éviter le plus possible les activités avec contact direct entre les enfants (ex. se tenir la main, se faire des câlins) ou le partage de jouets (ex. plutôt que de jouer à un jeu de société où tous les enfants touchent aux pions ou aux dés, c'est un seul enfant parmi le groupe qui manipule le matériel).

- Désinfecter toutes les surfaces (comptoirs, chaises, tables, etc.), les lavabos, les toilettes et les différents types de distributeurs après chaque utilisation ou, selon le cas, avant les sorties extérieures avec les enfants. Pour les éléments devant être désinfectés après chaque utilisation, référez-vous au tableau tiré du *Guide sur la santé et la sécurité en service de garde éducatif*.
- Éviter d'être en contact avec d'autres personnes dans les parcs.
- Les sorties extérieures avec les enfants fréquentant les CPE sont encouragées.

Bonnes pratiques pour la sieste des enfants

Continuer d'appliquer les règles d'hygiène et de prévention, et ce, même pendant la sieste. Une bonne préparation et des mesures d'hygiène bien coordonnées sont de mise.

- Mettre un drap sur les matelas des enfants. Le drap est fourni par le CPE et sera lavé tous les jours.
- Dans les casiers de dodo, placer les effets personnels dans des sacs afin que les objets personnels des enfants ne se touchent pas.
- Placer les matelas à une distance d'au moins un mètre l'un de l'autre.
- Si vous avez plus d'un dortoir pour les poupons, vous pouvez coucher les enfants dans les deux dortoirs pour augmenter la distance entre eux. Sinon, espacer les enfants d'un lit vide entre chacun d'eux.
- Porter une attention particulière aux enfants, car ils pourraient être insécurisés par la situation et pourraient avoir du mal à s'endormir.
- Durant la sieste, désinfecter toutes les surfaces (comptoirs, chaises, tables, etc.), les lavabos, les toilettes et les différents types de distributeurs utilisés par les enfants et le personnel.
- À la fin de la sieste, retirer les draps et les mettre au lavage et désinfecter les matelas.
- Se laver les mains avant de retourner auprès des enfants.

Bonnes pratiques pour l'utilisation du local et du matériel pédagogique

Vous devez agir avec rigueur et proactivité. Les coronavirus survivent 3 heures sur les objets inertes avec de surfaces sèches et 6 jours sur des objets avec des surfaces humides. (Source : Quebec.ca/coronavirus)

- Retirer autant que possible les objets qui ne peuvent pas facilement être lavés, tels que les jouets en peluche, les déguisements, les tapis et les couvertures. Il vaut mieux privilégier les jouets faciles à nettoyer ou qui peuvent être mis au lave-vaisselle.
- Retirer le matériel non-lavable : pâte à modeler, peinture aux doigts, bacs de manipulation, etc. Mettre les jouets souillés à l'écart dans un bac ou un filet.
- Limiter le nombre de jouets en circulation. Susciter davantage les jeux individuels, encore une fois avec les conseils suivants :
 - Vous pouvez réduire le matériel disponible pour favoriser des coins de jeux plus petits. Par exemple, dans un coin poupées, rendre disponibles seulement deux poupées.
 - Vous pouvez aussi assurer une rotation des jouets pour un même local. Si le matin, vous avez 3 coins de jeux, ils seront désinfectés en après-midi. Pendant ce temps, 3 autres propositions de coins de jeux auront été faites aux enfants.
- Mettre immédiatement en quarantaine les jouets qui ne peuvent pas être nettoyés.
- S'assurer que les draps et les piqués sont au lavage à la fin de la journée.
- Afficher les locaux désinfectés et ceux qui ne le sont pas.
- En début de journée, utiliser un local désinfecté.
- Utiliser une feuille de tâches de désinfection pour faciliter la gestion des locaux et du matériel pédagogique (voir annexe).

Bonnes pratiques pour le service du dîner

Il est important de maintenir les mesures d'hygiène dans ce contexte.

- Appliquer toutes règles usuelles d'hygiène connues (à ce sujet, voir les règles d'hygiène à la fin du document).

- Dans la mesure du possible, il est préférable de garder un intervalle d'une chaise vide entre chaque enfant lors du dîner.
- La responsable de l'alimentation doit rester dans la cuisine, autant que possible, et éviter les contacts avec les collègues et les enfants.
- Mandater une personne pour aller chercher la nourriture à la cuisine et la distribuer ou, sinon, demander à la responsable de l'alimentation de respecter le principe de distanciation sociale lorsqu'elle viendra porter la nourriture dans le local.
- Préparer les assiettes des enfants en dehors de la table où se trouve les enfants, mais sans oublier de leur demander leur niveau de faim.
- Bien recouvrir la nourriture, les bacs contenant la vaisselle et les ustensiles.
- Éviter de faire les bacs de vaisselle à l'avance si vous n'avez pas de moyens de recouvrir le tout hermétiquement.
- Limiter les gourdes et verres qui peuvent être utilisés toute la journée et faire en sorte que chaque verre soit nettoyé au lave-vaisselle après chaque utilisation, dans la mesure du possible.
- Composter ou jeter à la poubelle tous les aliments qui sortent de la cuisine et qui ne sont pas mangés.
- Respecter les orientations du Guide alimentaire canadien. Pour plus d'idées, référez-vous à [notre site internet](#) à la page sur les Formations, dans la section « Saine alimentation ».

Bonnes pratiques pour les équipes de travail

L'organisation du travail vous permettra de faciliter la gestion du CPE en situation de crise. Voici plusieurs pratiques proposées :

- Dans un premier temps, vous pouvez essayer d'estimer le nombre d'employées que vous avez besoin afin de prévoir votre effectif nécessaire. L'objectif est d'avoir le nombre nécessaire d'employées afin de répondre aux besoins des parents qui travaillent dans des services essentiels. Il est recommandé de prioriser le volontariat.
- Vous pouvez aussi avoir une rotation entre les travailleuses, ou encore une liste des travailleuses disponibles au besoin. Si des rotations sont prévues entre le personnel,

assurez-vous que les employées ne se croisent pas. Si deux éducatrices se relaient pour assurer une présence auprès d'un groupe d'enfants pendant la semaine, essayez de faire en sorte que les deux éducatrices restent auprès des mêmes enfants si cela est possible. Plus les enfants et les adultes vont limiter les contacts avec différentes personnes, plus le risque de contamination sera réduit.

- Pour les autres membres du personnel, le télétravail est à favoriser, tout en restant prêt à venir soutenir les collègues sur les lieux de travail. Bien entendu, cela doit être fait dans le respect des consignes de la Santé publique.
- Conserver un registre de votre personnel qui est en isolement.
- Il est préférable de mettre en place des équipes de travail afin de faciliter la coordination des activités :
 - Une équipe de jour et une équipe de soir (ou fin de journée);
 - Une équipe auprès des enfants, une équipe pour la désinfection. La désinfection se fait dans les locaux où il n'y a pas d'enfants.
- Pour le personnel de bureau : télétravail lorsque possible ou contacts restreints. Il vaut mieux effectuer des rotations pour les présences – et s'assurer que les bureaux et le matériel soient aussi désinfectés.
- Tout objet personnel susceptible d'avoir été en contact avec le virus devrait être désinfecté, tels que les téléphones intelligents, les sacs, les sacs à main et autres. Si ce n'est pas possible, les ranger dans la zone de transition au vestiaire.
- Se doter d'un plan de relève en cas d'isolement, d'arrêt de travail pour maladie, accident de travail ou autres absences.
- Maintenir le plan des mesures d'urgences à jour, notamment en cas d'évacuation à l'extérieur, et en informer vos équipes.
- Éviter les déplacements des enfants dans l'espace des bureaux dans la mesure du possible, et ce, en tout temps.
- N'autoriser aucune visite du personnel qui n'est pas en fonction.

Bonnes pratiques pour les gestionnaires

La gestionnaire du CPE devrait agir avec souplesse, respect et bienveillance avec les parents. La gestionnaire est très importante pour soutenir l'équipe. Informez, informez et informez!

- Assurer la présence d'une gestionnaire, autant que possible, pour s'assurer du respect des consignes aux parents, aux enfants et aux employées.
- Rester dans les bureaux administratifs le plus possible et vous assurer de faire des suivis auprès de l'équipe en fonction auprès des enfants en respectant le principe de distanciation sociale.
- Être ouvert sans céder à la panique, rester souples et bienveillant avec vos équipes de travail.

Communication avec le personnel

- Maintenir la communication avec l'ensemble de l'équipe de travail.
- Comme les mesures actuelles sont exceptionnelles, il est important d'informer vos équipes. La communication est un élément primordial. En effet, il est important de prévoir qui sera rejoint, par quel moyen et quel type d'information doit être diffusé.
- Prévoir des rencontres d'équipes (idéalement virtuelles) fréquentes afin de les tenir au courant.
- Appeler individuellement les employés en télétravail ou en isolement pour vous informer d'eux et maintenir un contact bienveillant tout au long des mesures d'urgence.
- Transmettre de l'information à l'ensemble du personnel afin de les tenir au courant de la situation, des procédures des mesures d'urgence et autres.
- Afficher et rendre visibles le tableau des maladies infectieuses, les règles d'exclusion et le registre des maladies à déclaration obligatoire, en plus d'en remettre des copies aux parents.
- Afficher la description des symptômes liés au COVID-19 et demander aux parents de réagir au moindre doute.
- Établir une procédure d'exclusion des enfants malades basée sur les recommandations fournies par la Santé publique et transmises par le ministère de la Famille.
- Afficher les numéros de téléphone d'urgence.
- Mettre, à un endroit spécifique dans votre CPE, les numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer, notamment en période de pandémie. Une équipe de soutien à la gestion est mise en place en plus des deux substituts.

- Expliquer à votre personnel comment votre CPE s'est préparé pour faire face à la situation.
- Présenter à votre personnel le plan de continuité des services, ses rôles et responsabilités, les moyens de prévenir les virus, ainsi que les moyens de communication devant vous permettre de rester en contact, tel qu'une chaîne téléphonique.
- Informer votre personnel de la répartition des tâches, en précisant que celle-ci pourrait devoir changer en raison de l'évolution de la situation.
- Diriger le personnel vers des sources d'information appropriées, notamment ceux disponibles sur le site du ministère de la Famille et sur le site Quebec.ca/coronavirus.
- Le site web sera un outil, mais pas le seul. Internet, des web vidéo, d'autres sites web et le téléphone seront également utilisés pour communiquer de façon claire, proactive et en temps opportun.
- Utiliser les médias sociaux de votre CPE pour les communications générales et pour maintenir le lien avec le personnel. Vous pouvez aussi utiliser une section du site web ou intranet du CPE pour préciser les informations relatives à la pandémie.
- Attention, les informations et les communications doivent être mises à jour tout au long du plan de continuité et il doit être maintenu actif.

Communications avec les parents

- Informer les parents que le CPE demeure ouvert seulement pour les parents des services essentiels. Référez-vous à la liste produite par le ministère de la Famille pour déterminer si un parent peut avoir accès au service d'urgence.
- Informer les parents quel outil sera utilisé pour communiquer avec eux.
- Diriger les parents vers des sources d'information appropriées, notamment celles fournies par le gouvernement.
- Utiliser le babillard d'entrée de votre CPE ou la porte d'entrée pour afficher les informations utiles pour les parents.
- Conscientiser les parents à l'importance de garder à la maison un enfant qui est malade. Cette conscientisation ne doit pas être moralisatrice. Prenez le temps

d'écouter les besoins du parent et rappelez-lui votre devoir de protéger tout le monde.

- Demander aux parents de s'assurer qu'une personne pourra venir chercher rapidement l'enfant au CPE si ce dernier est malade et que cela nécessite un retrait.
- Pour la communication avec les parents, référez-vous à [notre site internet](#), à la page sur les Formations, dans la section pédagogie. Une capsule a été réalisée expressément pour le contexte du COVID-19 s'intitulant : Confier son enfant.
- Attention, les informations doivent être mises à jour tout au long du plan de continuité.

Fournisseurs et visiteurs

- Aucune entrée au CPE ne sera autorisée aux fournisseurs et visiteurs.
- Le matériel est laissé à l'entrée dans un boîte identifiée à cet effet ou devant la porte arrière.
- Avoir une communication à vos fournisseurs afin de leur mentionner que votre CPE est ouvert avec une fréquentation moindre. Indiquer que vous devez appliquer des mesures strictes pour limiter la propagation du virus.
- Prévoir une liste de fournisseurs locaux si vos fournisseurs ne sont plus disponibles.
- Si vous devez acheter des aliments à l'épicerie, favoriser l'achat en ligne et la livraison. Lorsque vous recevrez la livraison, limiter les manipulations ou déplacements dans le CPE. Nettoyer les surfaces ayant été en contact avec la livraison.

Vérification d'absence d'empêchement

- Les personnes prévues pour le remplacement du personnel ont toutes des absences d'empêchement vérifiées.

Bonnes pratiques en cas d'enfants malades

À des fins de prévention, il faut limiter la présence au CPE des personnes présentant des symptômes à la COVID-19.

- Respecter les consignes et les directives de la Santé publique en tout temps.

- En tout temps, tenir un registre des enfants malades dont l'infection a été déclarée par la Santé publique.
- Inclure la politique d'exclusion des enfants malades dans le plan de continuité des services et l'afficher dans la salle du personnel, en plus de la remettre aux parents.
- Discuter régulièrement, en réunion d'équipe virtuelle, de la façon de procéder avant d'exclure un enfant malade.

Quels sont les symptômes?

Chez l'enfant, les symptômes de la COVID-19 sont les suivants :

- Fièvre
- Toux
- Difficultés à respirer

Certains enfants peuvent également avoir de la diarrhée et des vomissements ou d'autres symptômes plus légers. La majorité des enfants atteints présente peu ou pas de symptômes.

Il faut réaliser que, pour l'instant, dans la majorité des cas, ces symptômes ne seront pas causés par la COVID-19 mais par d'autres virus fréquents dans cette population.

Il n'est pas demandé d'exclure un enfant avec un rhume bénin (pas de fièvre, rhinorrhée/écoulement nasal, peu ou pas de toux).

Recommandations en présence d'un enfant présentant des symptômes d'allure grippale

- Porter une attention particulière à l'apparition des symptômes. Des procédures doivent être établies afin que l'enfant qui a des symptômes à son arrivée ou au cours de la journée au service de garde éducatif soit retourné à la maison dès que possible.
- Si l'enfant présente une fièvre, de la toux ou de la difficulté à respirer, il doit être retiré du milieu de garde jusqu'à 24 à 48 heures après la fin des symptômes.
- En attendant qu'il soit retourné à la maison :
 - Le garder à l'écart des autres enfants jusqu'à son départ. Si possible, couvrir le nez et la bouche de l'enfant. Si possible, faire porter un masque de procédure à l'enfant, sinon par le membre du personnel qui s'en occupe. Un foulard en tissu (ex. : en coton) peut également être utilisé.
 - Un seul membre du personnel restera auprès de l'enfant en attendant son départ.

Mesures préventives

Elles sont essentielles!

- Le port du masque n'est pas recommandé aux services de garde d'urgence, tant pour les enfants que les employés.
- Le port des gants est maintenu pour les activités où les gants sont habituellement requis (ex. nettoyage, changement de couches, enfant malade, etc.).
- Tant le masque que les gants représentent une fausse sécurité, surtout s'ils ne sont pas utilisés adéquatement.

Critères d'exclusion pour les enfants et le personnel

- Les personnes de retour de voyage depuis 14 jours ou moins.
- Les personnes malades en attente d'un test ou du résultat d'un test pour le COVID-19.
- Les personnes atteintes de COVID-19.
- Les personnes qui sont des contacts étroits de cas de COVID-19 pendant la période d'isolement.
- Les personnes qui n'ont pas voyagé, mais qui développent un symptôme d'allure grippale (fièvre, toux, fatigue, courbatures ou fatigue intense). Elles ne devraient pas fréquenter le service de garde éducatif jusqu'à 36 heures après la disparition des symptômes, même si dans la situation actuelle, le risque que ce soit la COVID-19 est faible.

S'il y a une personne atteinte de COVID-19 au CPE

En tout temps, vous devez suivre les étapes et les procédures de la Santé publique et ceux-ci vont vous informer de chacune d'elle.

- Le premier geste à poser est d'appeler à la Direction de la Santé publique de votre région.

- Seule la Santé publique peut fermer une installation.
- Ce n'est pas à vous de communiquer l'information à votre personnel et aux parents. Veuillez attendre que la Santé publique vous autorise à communiquer l'information. Vous allez recevoir des lettres à transmettre ainsi que les étapes à suivre.
- Il est important que garder confidentielle l'identité des personnes qui sont en attente d'un test ou qui ont un résultat positif.

Consignes en cas de la présence d'un enfant ou d'un membre du personnel atteint de la COVID-19

Si un enfant ou un membre du personnel a obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 :

- La personne doit être retirée de l'installation.
- Téléphoner à la direction régionale de Santé publique concernée (voir les numéros en annexe).
- Suivre les directives de la Santé publique.
- La Santé publique va enquêter et adopter les mesures nécessaires pour évaluer et prendre en charge chacun des contacts de l'enfant malade ou du personnel (personnel, enfants, famille rapprochée).
- Les consignes pourront varier selon les groupes d'enfants.
- La décision de fermer un service de garde éducatif dépend de plusieurs facteurs et est prise au cas par cas par la Santé publique (ex. : nombre de personnes atteintes, survenance de cas secondaires).
- Informer le ministère de la Famille au **1 855 336-8568**.

Si vous avez des inquiétudes au sujet de la santé d'un enfant ou d'un membre du personnel, vous pouvez appeler au 1 877 644-4545 ou consulter le site Quebec.ca/coronavirus.

Rappel de quelques règles d'hygiène et de désinfection à respecter

Le virus se transmet principalement par des gouttelettes et par contact direct (ex. salive). La transmission par contact indirect (ex. objets contaminés) est aussi possible mais ne représente pas le mode de transmission principal.

- Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, le nettoyage n'élimine pas tous les virus. Il faut procéder aussi à la désinfection des surfaces et du matériel à l'aide des produits de désinfection habituels. Nous recommandons de rehausser la fréquence des mesures de désinfection des surfaces et matériel en suivant les instructions d'utilisation du fabricant.
- Pour l'instant, on ne dispose pas de données pour préciser l'intensité ou la fréquence du nettoyage et de la désinfection. Cependant, les surfaces fréquemment touchées (ex. poignées de porte, interrupteurs) dans les lieux communs devraient être priorisées.
- La personne qui procède au nettoyage et à la désinfection du matériel et des surfaces devrait porter des gants. À la suite du nettoyage et à la désinfection des surfaces, il est recommandé de jeter les gants et de se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution désinfectante à base d'alcool.

Lavage des mains du personnel (incluant la responsable à l'alimentation)

Le lavage des mains se fait à l'eau tiède et au savon et doit durer au moins 20 secondes. Il devrait être fait :

- À l'ouverture et fermeture du CPE;
- Avant et après avoir manipulé des aliments;
- Après avoir toussé ou éternué;
- Après chaque changement de couches;
- Après être allé à la toilette ou avoir aidé un enfant à y aller;
- Après s'être mouché ou avoir aidé un enfant à le faire;
- Après avoir été en contact avec un liquide biologique (sang, sécrétion nasale, etc.) même si vous portez des gants;
- Avant de changer un pansement ou après l'avoir fait;
- Avant et après avoir préparé et donné un médicament à un enfant;
- Avant et après avoir manipulé de la nourriture;

- Après avoir nettoyé un enfant ou des jouets;
- Après avoir désinfecté des objets (lavabo, poignée de portes, etc.);
- Après avoir enlevé des gants, peu importe la raison de l'utilisation;
- À tout autre moment jugé nécessaire.

Lavage des mains des enfants

Le lavage des mains se fait à l'eau tiède et au savon et doit durer au moins 20 secondes. Il devrait être fait :

- En arrivant au CPE;
- Avant et après avoir mangé;
- Après avoir utilisé la toilette ou après un changement de couche;
- Après s'être mouché;
- Après avoir toussé ou éternué dans ses mains;
- À tout autre moment jugé nécessaire.

Tousser dans le coude

Rappeler aux enfants qu'il est important de tousser dans son coude.

Mouchage

Lors d'un mouchage de nez, assurez-vous de prendre suffisamment d'épaisseurs de papiers mouchoirs pour que les doigts ne touchent pas aux sécrétions. Jeter immédiatement le papier mouchoir dans une poubelle avec couvercle (vous assurer qu'elle contient un sac). Se laver les mains à l'eau et au savon.

Brossage des dents

Suspendre cette pratique au CPE pendant la période de pandémie.

Vaisselle

Après les repas et collations, vous assurer de bien mettre toute la vaisselle sale ensemble.

Vous laver les mains à l'eau et au savon après manipulation.

Entretien des thermomètres

Les thermomètres peuvent facilement devenir des véhicules de transmission de l'infection s'ils ne sont pas adéquatement désinfectés et rangés. Cette procédure doit être effectuée même si une enveloppe de protection en plastique est utilisée.

Distinguer les thermomètres à usage buccal ou axillaire des thermomètres à usage rectal et les destiner toujours au même usage.

Après usage :

- Essuyer avec soin le thermomètre pour enlever toute trace de lubrifiant et de sécrétions;
- Le laver délicatement à l'eau fraîche et savonneuse et bien le rincer;
- Le désinfecter en le trempant dans une solution désinfectante durant 10 minutes;
- Sécher le thermomètre et le ranger dans son étui;
- Vous laver les mains.

Désinfection

En général, la COVID-19 [ne survit pas longtemps sur les objets](#) :

- 3 heures environ sur les objets avec des surfaces dures
- 6 jours environ sur les surfaces humides ou poreuses

Ce qui devrait être désinfecté après chaque usage :

- Tables à langer;
- Comptoirs;
- Chaises;
- Vaisselle;
- Verres;
- Petits pots d'entraînement;
- Tables qui servent au repas et collation;
- Jouets qui sont portés à la bouche.

Ce qui devrait être désinfecté chaque jour :

- Lavabos et robinets;
- Différents types de distributeurs;
- Chasses de toilettes;
- Poignées de portes (des locaux et des salles de bain);
- Miroirs;
- Table de jeux;
- Poubelles;
- Draps et doudous.

Besoin d'aide?

Veillez vous référer à vos associations nationales.

Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ)

N'hésitez pas à communiquer avec nous au 1 866 677-5662 ou à communication@aqcpe.com si vous avez rapidement besoin d'assistance.

Consultez également notre site Web pour avoir toutes les informations à jour : www.aqcpe.com

Ministère de la Famille

Si vous n'avez pas obtenu réponse à vos questions, vous êtes invité à communiquer avec le Bureau des renseignements et des plaintes du ministère de la Famille en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568.

RÉFÉRENCES & ANNEXES

Annexes :

- Message pour la boîte vocale
- Locaux à désinfecter
- Affiche – Avis à tous
- Affiche – Lavage de mains
- Affiche - Comment désinfecter vos mains
- Affiche - Lavage des mains simple et efficace
- Affiche - Tousser ou éternuer sans contaminer
- Affiche - On se protège!
- Affiche - La prévention des infections : une responsabilité collective

Informations générales :

- [Symptômes de la COVID-19](#)
- Mesures de protection essentielles contre le nouveau coronavirus
- [Information pour la population](#)
- [Trousse d'information générale](#)
- [Protégez votre santé et la santé des autres - consignes](#)
- [Protégez votre santé et la santé des autres – aide à la décision](#)
- [Cheminement d'une analyse COVID-19](#)
- [Consigne à suivre pour l'isolement à la maison \(personne sous investigation\)](#)
- [Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de la COVID-19](#)
- [Consignes à suivre pour la personne de retour d'un pays étranger](#)

- [Consignes à suivre pour la personne malade en attente d'un test ou du résultat d'un test pour la COVID-19](#)
- [Consignes à suivre pour la personne atteinte de la COVID-19 en isolement à la maison](#)
- [Questions-réponses pour les responsables des services de garde d'urgence \(SDGU\)](#)
- [Coordonnées des directeurs de Santé publique](#)

Références gouvernementales :

- Gouvernement du Canada : mise à jour sur l'écllosion, prévention et risques, etc.
- Gouvernement du Canada : *Maladie à coronavirus (COVID-19) : Ressources pour les entreprises canadiennes*
- Gouvernement du Québec : situation au Québec, mesures prises par le gouvernement, etc.
- Santé et Services sociaux Québec : signes et symptômes, situation au Québec, etc.
- Santé et Services sociaux Québec : *[Stress, anxiété et déprime associés à la maladie à coronavirus COVID-19](#)*
- [Trousse d'information générale du Gouvernement du Québec](#)
- [Guide de gestion de la continuité des activités pour les petites et les moyennes entreprises québécoises \(2018\)](#)

Références sur la désinfection :

- Guide d'intervention prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec (MSSS, 2015, <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000374/>) qui fournit de l'information sur le nettoyage et la désinfection dans les services de garde (voir chapitre 4 - *Entretien, hygiène et salubrité des objets, des surfaces et des locaux*). Des calendriers d'entretien sont également proposés dans les services de garde (voir annexes 3 et 4).
- Gouvernement du Québec <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

- La santé des enfants... en services de garde éducatifs, 2e édition,
Ministère de la Famille et des Aînés

Message pour la boîte vocale

Modèle proposé aux CPE :

Bonjour, en raison des mesures mises en place par le gouvernement du Québec, le CPE sera fermé du 16 au 30 avril inclusivement. Nous n'acceptons que les parents qui travaillent dans des services essentiels identifiés par le Gouvernement du Québec.

Des informations supplémentaires seront affichées sur notre site internet à compter du [DATE] pour vous informer de la réouverture.

Au besoin, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante :
[ADRESSE COURRIEL]

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation hors de notre contrôle peut vous causer et vous remercions de votre précieuse collaboration.

Locaux à désinfecter

NOM DU LOCAL : _____ DATE : _____

À DÉSINFECTER

** BARRER LES TÂCHES DÈS QU'ELLES SONT FAITES.

DANS CHAQUE LOCAL, DÉSINFECTER :

- Toute surface plane (comptoirs, chaises, tables, étagères, etc.).
- Tous les lavabos.
- Toutes les poignées de portes et autres poignées (frigo, armoire, etc.).
- Tous les interrupteurs.
- Tous les jouets laissés dans les lavabos.
- Tous objets ayant un *post-it* dessus.
- Toutes les clés, tous les crochets, tous les aimants pour ouvrir les portes barrées.
- Tous les matelas et casiers de doudous.
- Tous les frigos (pouponnière, rangement des 18 mois).
- Tous les bacs de lavage et bacs de souliers.
- Tous les matelas pour changer les couches.
- Toutes les radios.
- Tous les distributeurs de papier.
- Tous les distributeurs de savon.

À la pouponnière :

- Le micro-onde.
- Le téléphone.
- Les bas de murs et tout ce qui est à la hauteur des enfants.

DANS CHAQUE LOCAL, S'ASSURER QU'IL Y A SUFFISAMMENT DE :

- Produit jaune.
- Produit bleu.
- Boîtes de mouchoirs.
- Lingettes.
- Surplus de savons.

ET S'ASSURER QUE LES DRAPS ET LES PIQUÉS UTILISÉS ONT ÉTÉ MIS AU LAVAGE.

Vestiaire : _____ DATE : _____

À DÉSINFECTER

** BARRER LES TÂCHES DÈS QU'ELLES SONT FAITES.

DANS LES VESTIAIRES ET LES ESPACES DE CIRCULATION, DÉSINFECTER :

- Toute surface plane (comptoirs, chaises, tables, étagères, etc.).
- Tous les lavabos.
- Toutes les poignées de portes et autres poignées (frigo, armoire, etc.).
- Tous les interrupteurs.
- Tous objets ayant un *post-it* dessus.
- Toutes les clés, tous les crochets, tous les aimants pour ouvrir les portes barrées.
- Toutes les rampes.
- Tous les casiers identifiés.
- Tous les bancs.
- Tous les distributeurs de papier.
- Tous les distributeurs de savon.
- Tous les distributeurs de verre en carton.
- Le vestibule au grand complet.

**** Porter une attention particulière au vestiaire puisqu'il s'agit du seul endroit où les familles ont accès.

Bureau : _____ DATE : _____

À DÉSINFECTER

** BARRER LES TÂCHES DÈS QU'ELLES SONT FAITES.

DANS LES BUREAUX, SALLE DU PERSONNEL DÉSINFECTER :

- Toute surface plane (comptoirs, chaises, tables, étagères, etc.).
- Toutes les poignées de portes et autres poignées (frigo, armoire, fenêtres, etc.).
- Les mains courantes.
- Tous les interrupteurs.
- Tous objets ayant un *post-it* dessus.
- Toutes les clés, tous les crochets, tous les aimants pour ouvrir les portes barrées.
- Tous les téléphones.
- Les imprimantes.
- Le photocopieur.

Affiche - Avis à tous

En raison de l'éclosion du COVID-19, nous vous demandons de respecter les mesures suivantes :

- Vous devez utiliser l'entrée _____ .
- Seulement les parents identifiés par le Gouvernement du Québec à titre de service essentiel seront acceptés au _____
- À votre arrivée au CPE, veuillez vous laver les mains avec le désinfectant mis à votre disposition.
- Si vous ou votre enfant présentez des symptômes associés à la COVID-19, veuillez respecter les consignes du Gouvernement du Québec et rester en isolement volontaire.
- Si les parents ont reçu une lettre de la Santé publique, on leur demande de ne pas se présenter dans un service de garde éducatif d'urgence et de respecter les consignes de la Santé publique.



Protégez vos enfants!

Lavage des mains obligatoire pour tous
(enfants, parents, employées)

Merci!

Comment désinfecter vos mains



1

Prenez un peu de produit antiseptique (liquide, gel ou mousse).



2

Frottez le bout des doigts.



3

Frottez l'intérieur des mains et les pouces.



4

Frottez entre les doigts.



5

Frottez l'extérieur des mains.

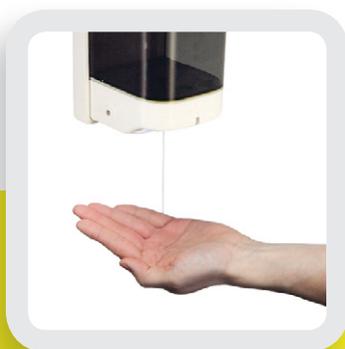
FROTTEZ LES MAINS JUSQU'À CE QU'ELLES SOIENT SÈCHES, SANS UTILISER DE PAPIER ESSUIE-MAINS.

Québec.ca

Le lavage des mains, simple et efficace !



1 MOILLER



2 SAVONNER



3 FROTTER DE 15
À 20 SECONDES



4 NETTOYER
LES ONGLES



5 RINCER



6 SÉCHER



7 FERMER AVEC
LE PAPIER

Québec.ca

PROTÉGEZ LA SANTÉ DES AUTRES !

Tousser ou éternuer sans contaminer



1

Couvrez votre bouche et votre nez avec un mouchoir de papier lorsque vous toussiez ou éternuez.



2

Jetez le mouchoir de papier à la poubelle.



3

Si vous n'avez pas de mouchoir de papier, toussiez ou éternuez dans le pli de votre coude ou le haut de votre bras.



4

Lavez-vous les mains souvent. Si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon, utilisez un produit antiseptique.

SI VOUS ÊTES MALADE, ÉVITEZ DE RENDRE VISITE À VOS PROCHES.

Québec.ca

ON SE PROTÈGE!



Québec.ca/**coronavirus**

Sans frais : 1 877 644-4545

LA PRÉVENTION DES INFECTIONS :

Une responsabilité collective



Mise en œuvre des protocoles
en milieux de soins



Adoption des mesures d'hygiène reconnues



Québec.ca/**coronavirus**

Sans frais : **1 877 644-4545**